

CHAMPAGNAC-LA-PRUNE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 février 2026

Présents : Christelle BIDAULT, Jacques BOMBAL, Jean-Paul CHATAUR, Michel DUBOIS, Sandra FAUCHER, Grégoire NAVEZ, Lionel MARTY

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 24 octobre 2025
- Vote du compte financier unique 2025
- Affectation des résultats de l'exercice 2025
- Demande de subvention : remise en état de l'horloge de la mairie
- Avis sur l'arrêt de SCOT AEC de Tulle aggro
- Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance : Sandra FAUCHER

Approbation du procès-verbal du 18 décembre 2025 :

Résultat du vote ➤ Pour : 7

Décisions du Maire prises en vertu des délégations données par le Conseil municipal

Dépenses de fonctionnement :

Facture EDF : mois déc. 589.58€ et mois de jan. 670.96€ éclairage public précédent paiement : **385.07€**

Travaux d'isolation de l'appartement :

- BACHELLERIE : 1 045.55€ + 2 333.28€ = 3 378.83€ RADIATEUR + ÉVIER

- DE HMELEC : 4 389.62€ VMC

- DIAGNOSTIC : 160€ Classe D

Travaux mairie horloge :

- D'HMELEC : 220.32€ câble

- HONORE : 3 631.28€ réparation

- LECLERC : 69.95€ juin : 30.94€ + sept : 42.20€ = 143.09€ croquettes chats

Autres factures :

CADAUMA : réparation facture tracteur N°1 : 1 082.84€

LEYRAT FAUCHAGE : 2 646€

VENTE VEYSSIERE SAGEAUD : 1 150€

Recette remboursement : GROUPAMA : cloche = 1 793.50€ RÉGIE PECHE = 918€

Dépenses d'investissement :

Pour information : PAS DE factures payées pour le multiservices à ce jour

Recette : amende de police : 4 029€ + Conseil Départemental acompte : 48 329€ + Conseil Départemental mise aux normes électrique 582€ + detr : 55 200€

DCM 2026-001 : Vote du compte financier unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Fonctionnement	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décisions Modificatives	Réalisé	Différence
Dépenses	325 049,19	0,00	0,00	174 551,98	150 497,21
Recettes	206 770,00	0,00	0,00	232 570,27	-25 800,27
Dépenses 002	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes 002	118 279,19	0,00	0,00	118 279,19	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	176 297,48	

Investissement	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décisions Modificatives	Réalisé	Différence
Dépenses	637 530,96	0,00	122,00	455 499,19	182 153,77
Recettes	429 802,33	0,00	132,00	179 737,02	250 197,31
Dépenses 001	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes 001	207 738,63	0,00	-10,00	207 728,63	0,00
Total	10,00	0,00	0,00	-68 033,54	
Total Général	10,00	0,00	0,00	108 263,94	

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré par Monsieur Jacques BOMBAL, Madame le Maire étant sortie au moment du vote, le Conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025 :

- 1) Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus.
- 2) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3) Vote et arrête le Compte Financier Unique tel que résumé ci-dessus.

Résultat du vote ➤ Pour : 6 (Madame le Maire étant sortie pour ne pas prendre part au vote)

DCM 2026-002 : Affectation des résultats de l'exercice 2025

Le Conseil municipal :

- après avoir entendu ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,
- constatant que le compte financier fait apparaître un excédent de 176 297,48€,
- considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau): 118 279,19€

Résultat d'investissement antérieur reporté : 257 342,58 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2025

Résultat de l'exercice -275 762,17€

Résultat antérieur 207 728,63€

Solde d'exécution cumulé : -68 033,54€

RESTES A REALISER AU 31/12/2025

Dépenses d'investissement 86 125,08€

Recettes d'investissement 198 189,50€

Solde des Restes à réaliser 112 064,42€

BESOIN DE FINANCEMENT-SECTION D'INVESTISSEMENT A LA DATE DU 31/12/2025

Rappel du solde d'exécution cumulé -68 033,54€

Rappel du solde des restes à réaliser 112 064,42€

Excédent de financement de l'investissement 44 030,88€

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice 58 018,29€

Résultat antérieur 118 279,19€

TOTAL A AFFECTER 176 297,48€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement recette au compte 1068 sur BP 2025 0.00 €
- 2) Reste sur excédents de fonctionnement à reporter au BP 2025 (ligne 002) 176 297,48€

Résultat du vote ➤ Pour : 7

DCM 2026-003 : Demande de subvention : remise en état de l'horloge de la Mairie

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du Conseil Départemental d'un montant total pour 2026 de 28 942€.

Madame le Maire propose donc de solliciter une aide auprès du Département pour la remise en état de l'horloge de la mairie pour un montant de 3 026,07 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la proposition de Madame le maire.
- Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'opération susvisée.

Résultat du vote ➤ Pour : 7

DCM 2026-004 : Avis sur l'arrêt de SCOT AEC de Tulle aggro

Résultat du vote ➤ Pour :

Questions diverses

1/ Réfection voirie au Theil

Au Marchand, il manque quelques mètres pour « accéder » à la maison en ruine qui risque d'être vendue à plus ou moins long terme. Une demande par courrier a été faite par Nathalie BROUSSE pour goudronner plus loin dans le but de stabiliser jusqu'en limite de propriété en tout profitant de la venue de Tulle Agglo qui revient pour terminer les accès aux maisons du village.

Il est décidé d'aller sur place pour vérifier l'accès tout en respectant le cadastre de manière à respecter les limites de propriété.

2/ Logements de la Mairie

Aux vues des travaux réalisées au sein du bâtiment, il est décidé d'augmenter les charges des deux logements. Elles seront de 50€.

Concernant les loyers, celui du logement réhabilité sera de 250€ tandis que celui du second logement restera identique.

3/ La FEDEE

Nous sommes dorénavant rattachés au secteur de Tulle sud avec toujours le même nombre de représentants pour notre commune et surtout plus de moyens.

Le coffret électrique au Bargeaud a été changé et l'horloge modernisée.

Le passage en LED des dernières lampes sur la commune (Peuch et bas du bourg) a été validé. Il sera effectif dans le prochain dispositif.

Séance levée à 16h30

Le Maire, Christelle BIDAULT

La secrétaire de séance, Sandra FAUCHER

